

IMPORTANT

2, rue Narcisse Virgile Diaz
66000 PERPIGNAN
☎ 04 68 61 13 28
☎ 04 68 61 03 27
<http://www.collegepons.fr>

à l'attention des parents d'élèves de 3èmes

DEMANDES DE BOURSES DE LYCEE

Madame, Monsieur,

Votre enfant rentrera au lycée en septembre 2018. Les conditions d'obtention des bourses sont légèrement différentes (mais plus favorables) que celles des bourses du collège. Nous vous conseillons donc de faire **tous** la demande (même si vous n'êtes pas sûrs que votre enfant ira en lycée).

Les demandes ne se font pas à l'entrée au lycée **mais en classe de 3^{ème}, à partir du 3 avril 2018.**

Cette année, la demande devra se faire par **Internet**. Pour faire la saisie, vous avez besoin d'une adresse mail valide et de vos codes parents (donnés par le collège en début d'année scolaire). **Vous devez vous connecter sur le site « Scolarité services » accessible à partir de l'adresse mail suivante : <http://famille.ac-montpellier.fr>.**

Le flyer ci-joint vous expliquera la procédure, s'il vous avez des difficultés pour effectuer la saisie, nous organisons une permanence avec notre secrétariat de 14H00 à 17H00 du lundi au vendredi. N'oubliez pas de venir avec vos codes (si vous les avez perdus, le secrétariat élèves pourra vous les redonner) et les documents demandés sur le flyer.

La campagne sera définitivement fermée le 20 juin 2018. N'attendez pas la fin pour faire la saisie !

Le Principal
LE COLLEGE DE MONTPELLIER
LE PRINCIPAL
N. FEBVRE

→ Du 3 avril au 20 juin 2018

Demander une bourse de lycée

En ligne c'est plus simple et efficace !

En 2017 :
+ de **340 000**
demandes de
bourses de
collège

Les indispensables pour ma demande de bourse en ligne



Mon avis d'impôt 2017



L'identifiant
et le mot de passe
de mon compte
Éducation nationale
(ATEN) fournis
par l'établissement.



Mon adresse
de messagerie
électronique

Le déroulement de ma demande

1 Je me connecte à **Scolarité services**

<http://famille.ac-montpellier.fr>

Plus simple, plus sécurisée,
je me connecte via :



France
Connect

Mes informations fiscales
sont plus précises et je
n'ai aucun renseignement
complémentaire à saisir.

Un guide est mis à ma disposition pour m'aider à me connecter.

2 Je fais une demande pour :

- mon enfant scolarisé en 3^e en collège public qui sera au lycée à la rentrée 2018 ;
- mon enfant non boursier déjà scolarisé en lycée public.

3 Je vois immédiatement si j'ai droit à une bourse et son montant.

education.gouv.fr/oides-financieres-lycee



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

Ce service en ligne a reçu l'agrément de la commission nationale informatique et libertés (CNIL)